

Avis d'Appel Public à Concurrence

Publicité préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire en vue d'une exploitation économique

RECTIFICATIF 2

Activité projetée : Excursions en mer
Port concerné : Vieux-Port de Marseille
Référence dossier : MEC23-2024-VP

Autorité compétente :

Métropole Aix-Marseille-Provence
Direction Développement des ports de plaisance
Immeuble CMCI ascenseur B 6ème étage
2, Rue Henri Barbusse - 13001 MARSEILLE
mec.dpm@ampmetropole.fr

Objet du contrat d'Autorisation d'Occupation Temporaire :

Excursions en mer

Lieu d'exécution :

Vieux-Port, mise à disposition d'un (1) poste à flot pour une surface totale de plan d'eau de **330 m²**.

- PH2 500 : 26,4 m x 12,5 m pour l'accueil d'un navire

Localisation parcelle : Quai d'honneur – ponton 2

Pour ce poste à flot, les dimensions du navire devront impérativement respecter les caractéristiques suivantes :

- **Les dimensions du navire à coque rigide, à motorisation hybride et d'une capacité de plus de 100 personnes, ne pourront être supérieures à 24 mètres de longueur et 12 mètres de largeur**

Procédure de passation :

Mise en concurrence avec négociation

Conditions de participation :

Production de pièces administratives, financières, techniques, et professionnelles détaillées dans le **Dossier de consultation (*)**.

() Le Dossier de consultation comprend principalement :*

- *Le Règlement de consultation qui précise : les conditions de participation, le cadre de proposition souhaité, les modalités de dépôt des offres et les critères d'analyse, les modalités de sélection du candidat retenu, le plan de localisation et des précisions sur l'objet de l'occupation.*
- *L'Annexe 1 du Règlement de Consultation, appelée Recueil de l'offre du candidat.*
- *L'Annexe 2 du Règlement de Consultation, appelée Liste des documents requis.*
- *La grille tarifaire 2024.*

Retrait du dossier de consultation :

Sur <https://ampmetropole.fr/metropole/concertations-et-appels-a-projets/dpm-mise-en-concurrence-mis/>

Dépôt du dossier de consultation : Exclusivement à : mec.dpm@ampmetropole.fr

Date et heure limite de dépôt : jusqu'au : **17/10/2024** à 18h00 terme de rigueur